Le Monde, édition en ligne du 5 juillet 2017

Emplois fictifs : les enfants Fillon placés sous le statut de témoin assisté

Charles et Marie ont été convoqués par les juges chargés du dossier dans lequel l'ex-candidat de la droite à la présidentielle a été mis en examen.

Publié À 00h10

Le Monde avec **AFP**

Temps de lecture : 2 min

François Fillon, le 1er mars 2017. CHRISTOPHE ARCHAMBAULT / AFP

Deux des enfants du couple Fillon, Charles et Marie, ont été placés sous le statut de témoin assisté dans l'enquête sur les soupçons d'emplois fictifs qui a conduit à la mise en examen de l'ex-candidat de la droite à la présidentielle et de son épouse, Penelope.

Convoqués ces dernières semaines par les juges d'instruction financiers chargés du dossier, ils sont ressortis de leur audition avec ce statut intermédiaire, a affirmé mardi 4 juillet une source proche du dossier à l'Agence France-Presse, confirmant une information du *Parisien*. Les magistrats ont considéré qu'il n'existait pas à ce stade d'*« indices graves ou concordants »* justifiant leur mise en examen pour le délit de *« recel de détournement de fonds publics »*.

la suite après cette publicité

Les investigations des trois magistrats saisis du dossier, après une enquête préliminaire du parquet national financier, visent notamment les emplois rémunérés de Penelope Fillon entre 1986 et 2013 – avec des interruptions – comme collaboratrice parlementaire, auprès de son mari quand il était député de la Sarthe, puis de son suppléant à l'Assemblée, et comme salariée en CDI à *La Revue des deux mondes,* entre mai 2012 et décembre 2013. Les enquêteurs s'interrogent sur la réalité de ces emplois.

Des « remboursements »

Au début de l'affaire, l'ex-premier ministre avait, en outre, lui-même annoncé qu'il avait employé ses deux enfants, Marie et Charles, comme collaborateurs à ses côtés quand il était sénateur entre 2005 et 2007. La première, alors élève avocate, d'octobre 2005 à décembre 2006 et le second de janvier à juin 2007, pour 3 000 euros en moyenne.

Marie *« a mené des recherches sur plusieurs thématiques pour son père, sur des sujets institutionnels, européens et sur des questions de société,*

notamment en vue de la sortie de son livre en 2006 », avait expliqué à l'Agence France-Presse son avocat, M[e] Kiril Bougartchev, évoquant *« plusieurs notes »* et *« dix journées »* de présence à la bibliothèque du Sénat. Charles a travaillé *« sur des sujets institutionnels et sur le thème de l'Etat actionnaire »*, ayant donné lieu à la production d'une *« vingtaine de notes »*, avait fait valoir son conseil Pascal Eyraud.

Le Parisien avait révélé qu'une partie de ces salaires avait été rétrocédée aux parents sous forme de virements. Pour les avocats des enfants Fillon, il s'agissait de *« remboursements »* de dépenses engagées par leurs parents, un mariage pour Marie, un loyer et les charges courantes pour Charles.

Quatre mises en examen

A ce stade, quatre personnes ont été mises en examen dans ce dossier. Dans le volet des possibles emplois fictifs d'assistants parlementaires, Penelope Fillon est accusée notamment de complicité et recel de détournement de fonds publics. François Fillon et son ex-suppléant à l'Assemblée, Marc Joulaud, font, quant à eux, face à des charges pour détournement de fonds publics. S'agissant des soupçons d'emplois fictifs à *La Revue des deux mondes*, Marc Ladreit de Lacharrière, son propriétaire, a été mis en examen pour abus de biens sociaux, ainsi que le couple Fillon pour complicité et recel d'abus de bien sociaux.

L'affaire née des révélations du *Canard enchaîné* à la fin janvier, à quelques mois du premier tour de la présidentielle, a empoisonné la campagne du candidat de la droite, d'abord donné comme favori dans la course à l'Elysée, jusqu'à sa défaite en mai.